



**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ET L'EXCLUSION SOCIALE**

Le 5 février 2016

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Premier trimestre 2016
ISBN 978-2-89100-160-1

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514-381-8631
Télécopieur : 514-381-2263
© Fédération des cégeps

DM 60412

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

INTRODUCTION

La Fédération des cégeps, porte-parole des 48 collèges publics québécois, a pris connaissance avec intérêt de la démarche de consultation publique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle le remercie de lui donner l'occasion de lui présenter les principales formes de contribution que peuvent offrir les cégeps à la société québécoise en ce domaine, de même que ses recommandations pour en augmenter les retombées positives.

À l'instar de nombreux chercheurs et experts, la Fédération des cégeps croit fermement que la réduction des inégalités socioéconomiques et l'amélioration de la cohésion au sein de la société québécoise ne sauraient se passer d'un système d'éducation de haut calibre, dûment financé. Le réseau collégial public a pour mission première, depuis sa création en 1967, d'offrir une chance égale de réussite éducative à tous les étudiants qui le fréquentent, peu importe leur origine et leur parcours. Évidemment, tous n'ont pas le même bagage ou les mêmes outils pour y arriver. Il importe donc de développer et de mettre à profit des méthodes éducatives aussi performantes et adaptées que possible, de même qu'une variété de services aux étudiants venant favoriser leur réussite, que ce soit en matière de soutien aux études (centres d'aide à l'apprentissage en français ou en mathématiques), d'aide financière aux études, d'orientation, de soutien psychosocial, d'activités parascolaires et périscolaires, d'aide à l'emploi, de services adaptés pour les étudiants en situation de handicap, etc. Ces services, loin d'être accessoires à la prestation de formations, constituent un facteur clé de la réussite éducative.

Ce mémoire vise donc à démontrer que l'éducation en général, et l'enseignement supérieur en particulier, est l'outil le plus sûr pour briser le cycle de la pauvreté. Parallèlement, c'est aussi le principal levier pour assurer la prospérité économique et augmenter le niveau de vie au sein de notre société, dans la mesure où celle-ci choisit d'en faire une réelle priorité.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de négociation et de relations de travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

LES CÉGEPS EN 2016 : PLUS ANCRÉS QUE JAMAIS DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Créés en 1967, dans la foulée de la publication du rapport de la Commission Parent, les cégeps constituent la porte d'entrée de l'enseignement supérieur québécois. Ils sont implantés dans toutes les régions du Québec et ont pour fondement l'accès universel à un système éducatif performant, démocratique, égalitaire et diversifié. Les cégeps sont des milieux de vie et d'études où fourmillent de nombreuses activités socioculturelles, sportives, communautaires, scientifiques et pédagogiques, qui contribuent à la formation des étudiants et font de plusieurs établissements de véritables pôles dans leur région. Ils participent ainsi activement à la vie socioéconomique de la province, notamment en offrant des services de soutien technologique et de la formation aux entreprises et en assurant le perfectionnement et la reconversion de la main-d'œuvre.

On compte actuellement 48 cégeps dans le réseau collégial public – dont 43 francophones et 5 anglophones – et ils desservent en 2014 plus de 173 000 étudiants du secteur régulier, dont 47 % étaient inscrits à l'un des 9 programmes préuniversitaires, 47 % à l'un des 132 programmes techniques et 6 % au tremplin DEC¹. De plus, quelque 27 000 étudiants étaient aussi inscrits à la formation continue créditée et 25 000 personnes en situation d'emploi ont bénéficié de la formation en entreprise. De 1967 à 2010, les cégeps ont amené plus de 1,6 million de jeunes à obtenir un diplôme d'études collégiales, dont 44 % en formation technique et 56 % en formation préuniversitaire, faisant du Québec la province qui délivre le plus au niveau post secondaire.

Ainsi, la Fédération des cégeps croit que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit s'appuyer sur l'acteur clé que constitue le réseau collégial public et fournir divers outils essentiels à l'épanouissement personnel de ses étudiants, de même qu'à la prospérité du Québec et à l'atteinte d'une plus grande justice sociale.

LES CÉGÉPIENS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN : DES ACTEURS CLÉS DE LEUR COMMUNAUTÉ

Le portrait démographique du Québec est appelé à changer de façon marquée au cours des quinze prochaines années. Le réseau collégial public sera aux prises avec une baisse importante de son effectif étudiant, accusant une diminution anticipée de plus de 17 275 étudiants à l'enseignement ordinaire d'ici 2019², ce qui créera une pression importante sur la situation financière des collèges. Dans un tel contexte, la Fédération des cégeps mise sur l'annonce de mesures concrètes, par le gouvernement du Québec, afin de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la qualité des services offerts aux étudiants et l'apport des cégeps à la vitalité de toutes les régions du Québec et ainsi permettre de relever le défi démographique.

Entre 2019 et 2028, les prévisions suggèrent une augmentation graduelle de la population étudiante au collégial, passant de 160 077 étudiants à 192 683 étudiants, excluant ceux inscrits à la formation continue créditée³. Parallèlement, la population en âge de travailler, soit les personnes de 15 à 64 ans, commencera à décroître de façon continue à partir de 2015, en raison du renversement de la pyramide démographique⁴. Cette situation créera diverses pressions sur les services publics, puisque le nombre de contribuables par rapport au nombre de bénéficiaires de services diminuera. Certaines régions seront plus affectées que d'autres et la mobilité interrégionale deviendra d'autant plus importante. La notion d'équité intergénérationnelle prendra elle aussi tout son sens afin d'assurer la meilleure qualité de vie possible à tous les citoyens, tandis qu'une main-d'œuvre moins nombreuse devra porter la prospérité du Québec.

Selon les prévisions d'Emploi-Québec⁵, les besoins ne cesseront de croître en ce qui concerne les diplômés de la formation technique. Ainsi, entre 2013 et 2022, le nombre de nouveaux emplois et de ceux rendus disponibles par les départs à la retraite est évalué à

¹ Système SOCRATE (2015). [base de données], Québec, MEESR, Direction de la planification et des politiques, Données de février 2015.

² MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA SCIENCE (2014). *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial – Prévisions de 2014 à 2028*, [en ligne], Québec, MESRS, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Prev_Coll_Province_01.pdf (page consultée en septembre 2015).

³ *Ibid.*

⁴ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Perspectives démographiques, scénario de référence*, Québec.

⁵ EMPLOI-QUÉBEC, IMT (2014). *Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec – Perspectives à moyen (2013-2017) et à long terme (2013-2022)*, Québec, Emploi-Québec.

1 358 500. Plus de 50 % d'entre eux exigeront une formation collégiale et universitaire. Actuellement, les emplois de niveau technique – selon la définition d'Emploi-Québec – représentent au moins 30 % de l'ensemble des professions⁶ et 86 % de la croissance prévue de ce niveau d'emploi d'ici 2022 touchera les professions qui demandent spécifiquement une formation collégiale, ce qui équivaut à quelque 85 000 nouveaux emplois qui devront être comblés par des techniciens et des technologues.

De toute évidence, la société de demain devra pouvoir compter sur chacun de ses diplômés pour assurer une création et une répartition suffisante de la richesse. En ce sens, les cégeps auront un rôle crucial à jouer afin de maximiser la réussite éducative et l'apport social, culturel, économique, scientifique et politique de tous les cégépiens.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Avant d'explorer plus en détail les orientations proposées dans le cadre de cette consultation, la Fédération des cégeps souhaite émettre certains commentaires généraux, assortis de recommandations qu'elle juge primordiales.

La réussite éducative des cégépiens : un outil efficace de lutte contre la pauvreté

Dans une optique de prévention et de diminution de la pauvreté, l'impact positif du diplôme d'études collégiales (DEC) sur le niveau de vie a été largement démontré, par exemple, dans le rapport intitulé *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, publié par KPMG-SECOR en 2014⁷. Premièrement, chaque détenteur d'un DEC obtient au cours de sa vie un rendement annuel de 16,6 % sur ce qu'il a déboursé pour ses études collégiales. Pendant sa vie active, il disposera en moyenne d'un revenu de 31,6 % plus élevé que celui d'un diplômé de niveau secondaire, ce qui correspond à 560 000 \$ supplémentaires. Cette analyse révèle également que les détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires s'intègrent mieux au marché du travail et affichent un taux d'emploi nettement supérieur à ceux possédant uniquement un diplôme d'études secondaires (DES), soit 70,9 % contre 58,7 % respectivement. Les détenteurs d'un DEC enregistrent un taux de chômage moins élevé que les des détenteurs d'un DES, celui-ci étant de 33 % plus élevé que celui des diplômés de cégep. En outre, plusieurs analyses ont permis de démontrer la relation inverse entre le niveau de scolarité atteint par un individu et le recours aux programmes sociaux et de santé. De fait, l'éducation a un impact positif sur l'adoption de saines habitudes de vie⁸. Au Québec, les détenteurs d'un DEC recourent moins fréquemment au programme québécois d'aide sociale, ce qui représente, pour la seule année 2013, des économies de 145 millions de dollars⁹.

Dans un même ordre d'idées, un rapport de recherche publié en 2014¹⁰ par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) tirait cette conclusion :

« Un autre élément qui ressort de l'analyse des données est le rôle que joue l'éducation dans le risque de vivre une situation de faible revenu. En fait, on remarque que le risque d'être victime de pauvreté persistante diminue fortement

⁶ EMPLOI-QUÉBEC, IMT (2014). *Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec – Perspectives à moyen (2013-2017) et à long terme (2013-2022)*, Québec, Emploi-Québec.

⁷ KPMG-SECOR (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-Tech.

⁸ OCDE (2013). *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ CENTRE D'ETUDE SUR LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION (2014). *La persistance du faible revenu au Québec*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion.

avec le niveau de scolarité. Les personnes détenant moins qu'un diplôme d'études secondaires forment le groupe le plus à risque de connaître une telle situation. Cette catégorie regroupait plus de deux personnes à faible revenu persistant sur cinq (42,1 %), alors qu'elles représentent la plus petite proportion de l'ensemble de la population. À l'autre bout du spectre, les diplômées et diplômés universitaires ne constituaient que 3,4 % de la population vivant dans la pauvreté persistante, mais regroupaient près du quart de l'ensemble de la population. En somme, l'éducation protège contre les épisodes de faible revenu prolongés [...]. »

Au-delà de l'importance de la *réussite scolaire*, la Fédération des cégeps estime que le prochain plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devra s'appuyer sur la notion de *réussite éducative* pour atteindre ses objectifs. Il ne s'agit pas que d'une question de sémantique, mais d'une conception de l'éducation « qui concerne à la fois l'instruction (intégration de savoirs académiques), la socialisation (acquisition de savoirs, valeurs, attitudes et comportements utiles au fonctionnement en société) et la qualification (préparation à l'insertion professionnelle) ». ¹¹ Cette approche, de nature plus holistique, vise donc l'atteinte des buts fixés par l'étudiant, son développement personnel et professionnel et la réalisation de son plein potentiel.

Les cégeps contribuent depuis leur fondation au développement intégral de leurs étudiants et leurs fournissent les moyens de contribuer pleinement à l'ensemble des sphères sociales. De fait, il est indéniable que la totalité des services qui sont offerts aux cégépiens concourent à leur réussite éducative, et c'est dans cette optique que la Fédération des cégeps formule ces deux recommandations :

Première recommandation : Que soit soulignée, dans le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'importance stratégique de l'enseignement collégial dans l'atteinte des objectifs visés.

Deuxième recommandation : Que la réussite éducative soit reconnue comme une responsabilité collective prioritaire, pour laquelle le réseau collégial a un rôle primordial à jouer. Cette réussite éducative doit reposer sur une offre de services aux étudiants qui soit apte à répondre à leurs besoins.

L'éducation collégiale : un investissement rentable

En vertu de l'article 8 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les actions liées à la prévention doivent notamment viser à :

- *favoriser la réussite scolaire de même que la réinsertion scolaire et sociale des jeunes, particulièrement ceux vivant en milieu défavorisé;*
- *améliorer la formation de base et l'accès à la formation continue afin de permettre aux adultes de compléter et de mettre à jour leurs compétences professionnelles, de faciliter la reconnaissance de leurs acquis et de favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication.*

¹¹ CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L'ABANDON SCOLAIRE, *Site du CREPAS* [en ligne], http://www.crepas.qc.ca/69-quelques_definitions (page consultée en septembre 2015).

Or, le désinvestissement majeur que subit depuis quelques années le réseau de l'éducation en général, et les cégeps en particulier, constitue une entrave importante à l'atteinte de tels objectifs. En effet, depuis 2011-2012, **le financement gouvernemental du réseau collégial public a été amputé de plus de 155 millions de dollars**, à travers une vague de sept compressions budgétaires successives. En dépit du fait que les cégeps soient contraints à l'équilibre budgétaire, il est pour le moins préoccupant qu'au terme de l'exercice financier 2014-2015, un cégep sur deux n'ait pu faire autrement que de présenter un déficit¹².

Selon une enquête réalisée par la Fédération des cégeps en juin 2015¹³ sur les impacts de la dernière compression de 45,6 millions de dollars, annoncée pour l'exercice financier 2015-2016 tandis que le réseau collégial public peinait à se remettre des deux dernières compressions imposées en 2014-2015 (respectivement de 22 millions \$ et 19 millions \$), le portrait actuel est plus qu'inquiétant.

L'enquête révèle que, parmi les 36 cégeps répondants, plusieurs en sont réduits à sabrer dans les budgets directement liés aux moyens d'enseignement et que les coupures liées aux divers services aux étudiants sont variées et généralisées. Ces choix ont été faits après avoir réduit le plus possible les dépenses administratives. Malgré les nombreuses réductions de services dans toutes les sphères de la vie collégiale, la majorité des cégeps ont déclaré être obligés d'augmenter les frais exigibles de leurs étudiants, que ce soit les droits de toute autre nature, les coûts d'accès aux centres sportifs, les frais de participation aux activités culturelles ou sportives, les frais d'impression, etc. L'accroissement de ces coûts peut constituer une entrave additionnelle pour les étudiants issus de milieux défavorisés qui souhaitent accéder aux études supérieures et participer aux diverses activités parascolaires.

Voici quelques exemples d'impacts de la dernière compression sur l'offre de services en 2015-2016, affectant directement les étudiants, et qui s'ajoutent aux réductions majeures de services engendrées par les compressions antérieures :

- 30 % des cégeps ont diminué les ressources allouées aux divers **centres d'aide à l'apprentissage** en français, en anglais et en mathématiques.
- 42 % des cégeps ont réduit **l'assistance technique** apportée aux étudiants pendant les séances de travaux pratiques par le personnel technique.
- 43 % des cégeps ont réduit la **diversité des travaux pratiques** offerts aux étudiants dans plusieurs programmes d'études.
- 49 % des cégeps ont restreint les services de **stages** et de **placement étudiant**.
- 57 % des cégeps ont réduit les projets liés à la **mobilité internationale** dans le cadre de leurs programmes d'études.
- 35 % des cégeps ont réduit les services **d'aide pédagogique individuelle** (API).
- 50 % des cégeps ont réduit les services **d'information scolaire** (CISEP).
- 41 % des cégeps ont réduit les services **d'orientation scolaire**.
- 44 % des cégeps ont diminué les heures d'ouverture de la **bibliothèque**.
- 28 % des cégeps ont réduit les services **d'aide financière**.
- 58 % des cégeps ont réduit leur soutien aux **activités liées à l'entrepreneuriat**.
- 53 % des cégeps ont réduit leurs **activités sportives** intercollégiales et 50 % ont réduit leurs activités intra-muros.
- 50 % des cégeps ont réduit leurs **activités d'animation socioculturelle** intercollégiales et 64 % ont réduit leurs activités intra-muros.

¹² FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Données de la Fédération des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps.

¹³ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015), *Sondage sur l'impact des compressions budgétaires 2015-2016 sur les étudiants des cégeps*, Montréal, Fédération des cégeps, taux de participation : 36 cégeps sur 48.

- 53 % des cégeps ont réduit et 3 % ont aboli les **activités de reconnaissance de l'engagement étudiant**.
- 36 % des cégeps ont réduit les services de **soutien psychosocial** et 11 % les qualifie de « très réduits ».

Le gouvernement québécois a fait de la réduction du déficit budgétaire une priorité et les cégeps ont largement contribué à cet objectif. Cependant, la Fédération des cégeps rappelle que, selon les résultats de l'étude réalisée par KPMG-SECOR en 2014¹⁴, chaque dollar investi dans le réseau collégial public offre un rendement de 9,7 % à la société québécoise.

- Ainsi, en 2012-2013, les cégeps ont rapporté près de 10 milliards de dollars au Québec.
- Les diplômés du cégep ont des revenus supérieurs à ceux des détenteurs d'un DES et ils ont versé un milliard de dollars de plus en taxes et impôts en 2013.
- Alors que sa formation représente une dépense publique de 47 000 \$, un étudiant qui obtient son DEC contribue durant sa vie active à des entrées fiscales de 200 000 \$ pour le gouvernement du Québec, ce qui représente un rendement quatre fois supérieur à ce que lui coûte la formation de chaque diplômé.
- En outre, plusieurs analyses ont permis de démontrer la relation inverse qui existe entre le niveau de scolarité atteint par un individu et le recours aux programmes sociaux et de santé. De fait, l'éducation a un impact positif sur l'adoption de saines habitudes de vie¹⁵.
- Au Québec, les détenteurs d'un DEC recourent moins fréquemment au programme québécois d'aide sociale, ce qui représente, pour la seule année 2013, des économies de 145 millions de dollars¹⁶.

L'enseignement collégial n'est donc pas une dépense, mais un investissement hautement rentable pour le Québec. Ainsi, même dans une optique de réduction des dépenses de l'État, il apparaît injustifiable de couper dans l'éducation collégiale. Ces compressions occasionnent, en contrepartie, des pertes de revenus plus importantes que les économies réalisées, soit un appauvrissement factuel de la société québécoise, tout en risquant d'engendrer une recrudescence de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Dans les circonstances, la Fédération des cégeps émet, au nom de tous les acteurs du réseau collégial public, cette recommandation :

Troisième recommandation : Que le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comporte un énoncé clair indiquant la nécessité de réinvestir de façon importante et soutenue dans l'éducation, doublé d'une planification financière à long terme, et que des mesures concrètes pour ce faire soient rapidement mises en œuvre. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'atteinte des objectifs du plan d'action, au maintien de l'égalité des chances de la jeunesse québécoise et à la prospérité du Québec.

COMMENTAIRES RELATIFS AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION

La Fédération des cégeps juge pertinentes les cinq orientations retenues pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'analyse de celles-ci a permis de dégager certains éléments sur lesquels elle croit important d'insister, dont certains rejoignent

¹⁴ KPMG-SECOR (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-Tech.

¹⁵ OCDE (2013). *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

¹⁶ *Ibid.*

plus d'une orientation. Pour cette raison, la présentation des priorités de la Fédération des cégeps se fera à l'extérieur du cadre proposé dans le guide de consultation.

La persévérance aux études

Le développement du plein potentiel des étudiants est nécessaire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et celui-ci est indissociable de la qualité de l'éducation qu'ils reçoivent, de même que de son accessibilité. Or, la Fédération des cégeps ne peut que déplorer les choix budgétaires récents du gouvernement qui diminuent significativement la capacité du réseau collégial public à soutenir la réussite de tous les étudiants et à en diplômer le plus grand nombre. Cela s'observe, par exemple, par la diminution de l'offre et de l'accessibilité des activités parascolaires, tandis que l'expression « boîtes à cours » résonne désormais dans les cégeps, en appréhension de ce que pourraient devenir ces établissements dont l'approche globale a toujours été vue comme une richesse pour la société québécoise et un important atout à la réussite éducative. En outre, les cégeps s'éloignent dans les faits, bien malgré eux, de l'objectif fondamental de rendre aussi accessibles que possible les études supérieures, en raison de la diminution des services d'aide financière dans les établissements d'enseignement et de la hausse des différents frais exigibles.

Tel que souligné plus tôt, les dommages causés par les compressions 2015-2016 aux services généralement sollicités pour soutenir la persévérance aux études, qui s'ajoutent, faut-il le rappeler, aux diminutions antérieures de services, sont majeurs. Autant les services d'orientation scolaire, d'aide pédagogique individuelle, d'information scolaire et professionnelle, d'aide à l'apprentissage que d'aide financière aux études ont été mis à mal.

Pourtant, la pertinence des efforts déployés ces dernières années se reflète dans la performance supérieure du Québec quant à la proportion de diplômés aux études postsecondaires par rapport au reste du Canada, ce que démontre de façon éloquente le tableau suivant. Alors que les effets des plus récentes compressions budgétaires sur les taux de diplomation pourront être étudiés dans quelques années, plusieurs experts craignent qu'une diminution de ces taux soit observée.

Proportion de diplômés des études postsecondaires chez les 18-24 ans au Canada¹⁷

	2010	2011	2012	2013	2014
Canada	30,5 %	31,2 %	31,8 %	31,0 %	31,3 %
Québec	44,9 %	44,2 %	46,3 %	46,9 %	48,0 %
Ontario	29,2 %	30,0 %	29,5 %	27,9 %	27,3 %
Manitoba	21,6 %	19,9 %	23,1 %	21,7 %	20,7 %
Saskatchewan	22,7 %	25,0 %	24,3 %	25,0 %	24,5 %
Alberta	24,2 %	24,1 %	25,0 %	23,4 %	26,0 %
Colombie-Britannique	21,7 %	25,2 %	25,0 %	24,6 %	25,1 %
Île-du-Prince-Édouard	24,0 %	24,6 %	27,4 %	29,4 %	27,1 %
Nouveau-Brunswick	27,2 %	27,9 %	30,5 %	29,3 %	31,9 %
Nouvelle-Écosse	28,0 %	28,3 %	30,6 %	28,7 %	29,8 %
Terre-Neuve & Labrador	26,4 %	27,5 %	28,6 %	30,4 %	30,1 %

¹⁷ STATISTIQUE CANADA (2015). EPA (Enquête sur la population active du Canada, Estimations de la population selon la scolarité, le groupe d'âge (18-24 ans), au Canada et dans les provinces, Ottawa.

Par conséquent, la Fédération des cégeps émet cette recommandation :

Quatrième recommandation : Que soit reconnu dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le fait que l'ensemble des services aux étudiants contribuent à soutenir leur réussite éducative et leur persévérance aux études – en agissant de façon complémentaire, en maximisant le potentiel d'identification des besoins et en favorisant une réponse adaptée à chaque étudiant – et que soit soulignée l'importance d'investir dans ces services.

La santé mentale des cégépiens

La santé mentale des cégépiens est une préoccupation majeure dans le réseau collégial public. Diverses recherches démontrent que cet enjeu mérite une attention particulière, en raison de la vulnérabilité particulièrement élevée des jeunes par rapport aux problèmes et troubles qui peuvent survenir dans cette période cruciale du développement de la personne. Nous savons qu'il peut être plus difficile pour les personnes ayant des problèmes psychosociaux de persévérer et réussir dans leurs études, d'intégrer et maintenir un emploi et que les risques d'exclusion sociale peuvent être plus importants, d'où l'importance du filet de sécurité pouvant être mis en place dans les cégeps.

À l'automne 2014, une équipe de recherche affiliée au Collège de Bois-de-Boulogne s'est penchée sur le thème de la détresse et de l'anxiété chez les étudiants du collégial et le recours aux services d'aide socioaffectifs¹⁸. À partir des réponses de 12 208 étudiants répartis dans 8 cégeps, les chercheurs ont émis plusieurs constats, dont voici quelques faits saillants :

- 35,1 % des répondants souffrent d'anxiété « souvent » ou « tout le temps »
- 17,4 % des répondants obtiennent un résultat indiquant qu'ils ressentent « beaucoup » ou « énormément » de détresse.
- 6,8 % des répondants obtiennent un résultat indiquant qu'ils ressentent « souvent » ou « tout le temps » de l'anxiété.
- Les filles disent éprouver davantage de détresse et d'anxiété que les garçons.
- 18,6 % des répondants affirment avoir des pensées suicidaires et 7,3 % des répondants disent en avoir « souvent » ou « tout le temps ».
- Les conflits familiaux, la pression liée à la performance scolaire, l'intimidation et les pensées suicidaires sont des déterminants importants des problèmes psychosociaux des étudiants au collégial.
- 72,4 % des répondants disent avoir consulté une ressource d'aide à l'intérieur de leur cégep pour des difficultés personnelles autres que celles liées à la dimension scolaire.

Ces données tendent à démontrer l'ampleur du défi que posent les besoins croissants des cégépiens, attestant de l'importance que les établissements d'enseignement collégial puissent disposer de services psychosociaux de première ligne. Les résultats nous ramènent également à l'importance de la notion de milieu de vie que sont les cégeps. Bien que la mission première de nos collèges en soit une d'enseignement et d'apprentissage, il n'en demeure pas moins que les jeunes s'y rassemblent, s'y développent, s'y forment une conscience citoyenne, y socialisent et y grandissent. Les cégeps sont des lieux privilégiés pour le dépistage d'étudiants aux prises avec des problèmes de santé mentale, ce qui

¹⁸ GOSSELIN, M.-A. et DUCHARME, R. (à paraître), Détresse et anxiété chez les étudiants du collégial et recours aux services d'aide socioaffectifs, revue *Service social*.

constitue une autre raison pour soutenir leurs actions en cette matière. Le développement d'un continuum de services menant vers la deuxième et la troisième ligne, pour les étudiants qui éprouvent des problèmes de santé mentale plus aigus, devrait donc constituer une priorité.

Cela amène la Fédération des cégeps à émettre cette recommandation :

Cinquième recommandation : Que soit soulignée dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale la nécessité pour l'État québécois d'investir toutes les ressources nécessaires pour soutenir les actions préventives et curatives en matière de santé mentale chez les jeunes. Aussi, que le rôle déterminant des cégeps à cet égard soit reconnu, en particulier pour les services de première ligne, dans une logique de continuum de services, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, les commissions scolaires et les universités.

La réussite des étudiants en situation de handicap

L'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap – pour lesquels la désignation « ESH » est couramment employée – dans le réseau collégial public est fulgurante depuis quelques années. À l'automne 2014, on dénombrait 11 337 étudiants en situation de handicap, soit une augmentation de 770 % par rapport à 2007, alors qu'on en comptait 1 303. Depuis 2010, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants en situation de handicap est de 33,4 %, et cela, sans compter ceux qui n'ont pas de diagnostic ou qui en ont un mais ne le déclarent pas, ou encore les autres étudiants ayant des besoins particuliers. Cette hausse concerne l'ensemble des étudiants en situation de handicap, mais plus particulièrement ceux qui présentent un trouble d'apprentissage, un trouble de santé mentale ou un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Dans ce contexte, beaucoup d'enseignants se sentent démunis et manquent d'outils pour soutenir ces étudiants, ce qui illustre le besoin criant de mieux les accompagner, alors que les intervenants des services adaptés peinent à le faire, en raison de la pénurie de ressources.

Le fait que de plus en plus d'étudiants en situation de handicap atteignent les études supérieures est aussi une bonne chose, puisqu'il est essentiel de développer le plein potentiel de ces jeunes et que cela atteste de la qualité des services dispensés aux niveaux primaire et secondaire, afin de soutenir leur réussite. Les cégeps ont donc fait de l'accueil et du soutien des ESH une priorité depuis l'émergence de cette population étudiante. Toutefois, ces étudiants sont plus à risque d'être confrontés à des écueils dans leurs études collégiales et en milieu de travail, que ce soit au moment de la réalisation de leurs stages ou à la suite de l'obtention d'un diplôme. Il importe donc de leur fournir un maximum d'outils lors de leur passage au collégial, de même que de sensibiliser et d'outiller les enseignants, les superviseurs de stages et les employeurs face à ces réalités.

La Fédération des cégeps tient à souligner les efforts et le dévouement de tous les acteurs collégiaux impliqués dans ce dossier, ainsi que la collaboration du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Toutefois, elle note que la concertation demeure insuffisante entre les ordres d'enseignement, de même qu'avec le réseau de la santé et des services sociaux, alors que des passerelles de services devraient être systématiquement établies, particulièrement en contexte de rareté des ressources.

Surtout, elle remarque, ici encore, un sous-financement flagrant de ces services. Bien que les cégeps soient légalement tenus d'offrir des services adaptés aux étudiants en situation de

handicap, en vertu de la Charte des droits et libertés du Québec, la hausse constante et marquée de cette population a entraîné, depuis 2012, une diminution progressive du financement par ESH, ce à quoi les compressions budgétaires successives ont largement contribué. Les 10 M\$ qui doivent être réinjectés annuellement à compter de 2015-2016 ne pourront suffire, en raison de leur modalité d'attribution, pour compenser la diminution des services et des ressources, notamment professionnelles, qu'a subit le réseau collégial, en particulier dans un contexte d'augmentation majeure et continue des besoins.

La Fédération des cégeps estime donc indispensable d'émettre cette recommandation :

Sixième recommandation : Que soit reconnu dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le rôle déterminant des cégeps dans la réussite éducative des étudiants en situation de handicap, que soit soulignée la nécessité d'investir dans les ressources adéquates pour ce faire, en considération de l'augmentation importante de cette population dans le réseau collégial public, et que soit suggérée la mise en œuvre de travaux visant à arrimer l'offre de services entre les ordres d'enseignement, de même qu'entre les réseaux concernés, en particulier celui de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

La réussite des étudiants autochtones

Au Québec, en 2006, plus de 43 % des Autochtones de 20 à 24 ans abandonnaient leur scolarité avant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Cette situation était encore plus problématique pour les jeunes issus des réserves. À titre d'exemple, le taux d'abandon chez les jeunes des Premières Nations¹⁹ de la même tranche d'âge et originaires des communautés était de plus de 61 %. Seulement 19 % des Autochtones de 25 à 34 ans du Québec étaient détenteurs d'un diplôme collégial et 8,6 % d'un grade universitaire²⁰.

Les professionnels du réseau collégial public appelés à travailler avec les populations étudiantes autochtones favorisent généralement une approche holistique axée sur la réussite éducative. Cet aspect est notamment mis de l'avant à l'Institution Kiuna²¹, qui offre, par exemple, un « DEC en sciences humaines – Premières Nations », et par les différents cégeps offrant des services destinés aux étudiants autochtones. En effet, depuis la publication du Rapport Erasmus-Dussault²², diverses offres de formations et de services d'accueil et de soutien aux étudiants autochtones ont été développées à travers la province. Parmi les services proposés favorisant la persévérance des étudiants autochtones au sein des institutions postsecondaires, on note la création d'espaces de rassemblement et de socialisation, à l'intérieur desquels se retrouve une concentration de services offerts par un agent de liaison (ou une personne-ressource), tels que le tutorat linguistique, organisationnel et scolaire, le mentorat, l'organisation d'activités culturelles et de réseautage, le soutien psychologique culturellement adapté, la présence d'aînés, l'aide au logement, etc.

¹⁹ Au Québec, on compte onze nations autochtones, dont une nation inuite et dix Premières Nations.

²⁰ RICHARDS, J. (2011). *L'éducation des Autochtones au Québec : Un exercice d'analyse comparative*. Commentaire 328, Toronto, Institut C.D. Howe.

²¹ L'Institution Kiuna est un institut collégial bilingue développé par et pour les populations autochtones. Depuis 2011, par le biais d'une entente tripartite entre le MEESR, le Conseil en éducation des Premières Nations et les cégeps affiliés, soit le Collège Dawson et le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, elle présente une adaptation de programmes et de services postsecondaires répondant aux besoins socioculturels de ses populations étudiantes. <http://www.kiuna-college.com> (page consulté en septembre 2015).

²² COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1996 : *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, CRPA.

En plus de promouvoir l'attachement institutionnel et l'enracinement identitaire de plusieurs étudiants autochtones, ces services constituent des facteurs de motivation et sont des outils facilitateurs en vue de leur réussite²³. Ces points de service et le personnel rattaché agissent à titre de médiateurs entre la culture de l'institution et les nouveaux étudiants, en plus de contribuer à atténuer les importants chocs culturels auxquels plusieurs sont confrontés. Ces initiatives sont soutenues en partie par l'octroi de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), par l'intermédiaire du *Programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial*²⁴. La Fédération des cégeps reconnaît la pertinence et l'efficacité de cette enveloppe budgétaire et des mesures qui en découlent, puisqu'elles jouent un rôle déterminant dans la réussite et la rétention des étudiants autochtones²⁵. Le financement relatif à l'adaptation culturelle de services et de programmes, tels que ceux offerts par certains établissements collégiaux, est donc essentiel.

Pour des raisons historiques, culturelles et socioéconomiques, les populations autochtones entretiennent un rapport complexe à l'éducation institutionnalisée et rencontrent des défis culturellement spécifiques en matière de réussite éducative²⁶. L'établissement ou la consolidation d'ententes de collaboration entre le réseau collégial public et diverses instances autochtones – par exemple les commissions scolaires autochtones, les écoles, les conseils de bande ou encore le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN)²⁷ – pourrait favoriser la création de passerelles interordres, de façon à mieux accompagner les étudiants autochtones dans leur cheminement scolaire et accroître l'accès à l'enseignement supérieur.

Dans le but de favoriser la réussite éducative des étudiants autochtones, la Fédération des cégeps émet cette recommandation :

Septième recommandation : Que soit reconnue dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'importance d'offrir des services et des programmes dédiés à la réussite éducative des étudiants autochtones, de même que la pertinence de soutenir le développement de partenariats entre le réseau collégial public et les nations autochtones.

²³ DUFOR, E. (2015). *La sécurité culturelle en tant que moteur de réussite postsecondaire : Enquête auprès d'étudiants autochtones de l'Institution Kiuna et des espaces adaptés au sein des établissements allochtones*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

²⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2015). *Programme Accueil et intégration des Autochtones au collégial*, [en ligne], Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/soutien_fin/Integration_Autochtones/Integration_Autochtones_Guide_subventions_2015-2016.pdf (page consultée en septembre 2015).

²⁵ DUFOR, E., (2015). *La sécurité culturelle en tant que moteur de réussite postsecondaire : Enquête auprès d'étudiants autochtones de l'Institution Kiuna et des espaces adaptés au sein des établissements allochtones*, Mémoire de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal, Montréal.

²⁶ LOISELLE, M. (2010). *Une analyse des déterminants de persévérance et de réussite des étudiants autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : rapport de recherche*, Rouyn-Noranda, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

²⁷ Le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) est un organisme de soutien et de représentation qui implémente depuis 1985 les programmes scolaires de 22 communautés issues de 8 Premières Nations du Québec (Abénaquis, Anicinabek, Atikamekw, Innus, Malécites, Mi'kmaq, Mohawks et Hurons-Wendats). Ses mandats visent notamment à « intervenir sur le plan administratif pour assurer le respect des droits des communautés des Premières Nations en matière d'éducation ; prendre les mesures nécessaires pour accroître la qualité des programmes et des services éducatifs offerts aux Premières Nations ; mener des études sur les décisions politiques et administratives du gouvernement qui ont trait à l'éducation des Premières Nations et émettre des recommandations. » (<http://www.cepn-fnec.com/index.aspx#Mission>, consulté en septembre 2015).

La formation continue et les clientèles éloignées du marché du travail

Nombre d'adultes doivent surmonter d'importants obstacles pour accéder au marché du travail et s'y maintenir. Le réseau des cégeps est déjà bien au fait des difficultés particulières qui peuvent être rencontrées par plusieurs populations, parmi lesquelles on retrouve les personnes issues de l'immigration, les femmes en situation monoparentale, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les personnes éloignées du marché du travail. Par exemple, il est reconnu que le taux de chômage des immigrants récents (12,4 % en 2011) dépasse largement le taux de chômage de l'ensemble de la population active (7,4 % en 2011)²⁸. De même, les personnes peu scolarisées sont toujours plus à risque de se retrouver dans des situations précaires ou sans emploi, tel que l'illustre le tableau ci-dessous. Différentes raisons peuvent expliquer cette situation : sous-scolarisation, inadéquation des compétences avec les exigences du marché du travail, manque de qualifications, occupation d'emplois à statut précaire, maîtrise insuffisante de la langue, maladie ou accident de travail, problématiques personnelles, etc.

Taux de chômage moyen en 2015 selon le niveau de scolarité atteint²⁹			
Niveau de scolarité atteint	Québec (%)	Ontario (%)	Canada (%)
0 à 8 années	14,5	9,5	12,1
Études secondaires partielles	15,1	14,7	14,3
Études secondaires complétées	8,7	8,7	7,9
Études postsecondaires partielles	11,1	10,3	9,5
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	6,3	5,2	5,6
Grade universitaire	5,1	4,6	4,7
Baccalauréat	4,9	4,4	4,6
Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat	5,5	4,9	4,9

Les services de la formation continue et les formations techniques de courte durée qui sont offerts par les cégeps constituent une voie de qualification rapide accessible à ces populations. Les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) et les processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) qui peuvent y être associés contribuent à une meilleure qualification des travailleurs et à l'accès à des emplois spécialisés, en favorisant une plus grande polyvalence et une mobilité professionnelle accrue. Emploi-Québec a su reconnaître, au fil du temps, la qualité et l'adéquation de ces formations avec les besoins du marché du travail, pour lesquels on a enregistré annuellement un taux de placement moyen des diplômés de 86 % entre 2004 et 2013³⁰.

Or, on constate également un resserrement des critères d'Emploi-Québec, qui restreindra l'accès à un diplôme qualifiant pour toute personne détenant déjà une qualification professionnelle, que celle-ci soit devenue obsolète ou qu'elle ne permette plus à son détenteur d'accéder à un emploi de qualité. Une réinsertion rapide plutôt qu'une reconversion professionnelle sera privilégiée. Ces critères ne permettent plus à toute personne

²⁸ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2012). Les immigrants et le marché du travail québécois en 2011, [en ligne], Québec, Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, 36 p., <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ImmigrantsMarcheTravail2011.pdf> (page consultée en janvier 2016).

²⁹ STATISTIQUE CANADA (2015). *Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge*, Ottawa.

³⁰ FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2015). *Les indicateurs de l'enseignement collégial, édition 2015*. Montréal, Fédération des cégeps.

détenant déjà un diplôme de se qualifier pour les programmes d'Emploi-Québec, limitant ainsi la portée de ces derniers et augmentant la vulnérabilité des personnes concernées. Emploi-Québec n'inclut dans la catégorie des personnes éloignées du marché du travail que les prestataires d'assurance-emploi ou de l'aide sociale ou les gens sans soutien public du revenu. La notion de population éloignée du marché du travail, qui prend en compte l'écart entre les caractéristiques de la personne, la profession recherchée et les particularités du marché du travail, doit être mieux adaptée aux attentes actuelles du marché du travail, notamment en ce qui a trait aux compétences de niveau technique, fortement recherchées, en vue de mieux soutenir l'ensemble des populations à risque de se retrouver dans une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

De plus, certaines personnes ne peuvent bénéficier de mesures de soutien nécessaires à la poursuite d'études de courte durée. En effet, les efforts de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et d'Emploi-Québec pour cibler les professions pour lesquelles les besoins sont importants restreignent l'accessibilité aux programmes menant à une fonction de travail en émergence généralement élaborés par les cégeps, en concertation avec des entreprises. Cela limite à la fois les possibilités de combler ce nouveau besoin du marché du travail et les perspectives professionnelles de ces personnes.

La Fédération des cégeps reconnaît qu'il est essentiel de favoriser une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, mais elle souhaiterait que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale puisse agir avec souplesse. C'est pourquoi elle émet cette recommandation :

Huitième recommandation : Que soit reconnue dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'importance de l'accès à la formation, particulièrement pour les clientèles éloignées du marché du travail, afin de leur permettre d'obtenir une qualification professionnelle et que, pour garantir cet accès, une étroite collaboration entre les ministères concernés doit être privilégiée.

CONCLUSION

La Fédération des cégeps tient à remercier le gouvernement du Québec d'avoir entrepris cette importante consultation publique, en prévision du troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle considère que les orientations proposées dans le guide de consultation présentent une vision d'ensemble pertinente des engagements que doit prendre la société québécoise en faveur de l'égalité des chances, du développement de la richesse et de son partage. Elle souligne que l'outil primordial que doit privilégier le Québec pour ce faire demeure l'accès universel à une éducation de qualité.

Les cégeps ont été fondés en 1967 dans la foulée du rapport de la Commission Parent et sont, depuis près de 50 ans, des acteurs clés dans le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes du Québec. Ils préconisent une approche globale et intégrée, conçue pour soutenir la réussite éducative de tous les cégépiens, de façon à en faire des citoyens entiers, engagés, ouverts sur le monde et prêts à relever les défis du 21^e siècle.

Toutefois, la Fédération des cégeps déplore l'effritement alarmant des programmes et services que le réseau collégial public a mis tant d'années à construire et qui auraient pu largement contribuer à l'atteinte des objectifs du prochain plan d'action, en raison des compressions budgétaires majeures qui lui ont été imposées dans les dernières années.

La Fédération des cégeps rappelle que, selon les résultats de l'étude réalisée par KPMG-SECOR en 2014³¹, chaque dollar investi dans le réseau collégial offre un rendement de 9,7 % à la société québécoise et qu'en 2012-2013, les cégeps ont rapporté près de 10 milliards de dollars au Québec. L'éducation collégiale publique n'est donc pas une dépense, mais un investissement hautement rentable. Or, depuis 2011-2012, le financement gouvernemental du réseau collégial a été amputé de plus de 155 millions de dollars, à travers une vague de sept compressions budgétaires successives, qui pourraient entraîner des pertes de revenus plus importantes que les économies réalisées.

La Fédération des cégeps reconnaît dans la démarche de renouvellement du plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une préoccupation importante du gouvernement du Québec pour ces enjeux, mais elle tient à insister sur le fait que ce plan ne saura se concrétiser à la hauteur des espérances sans un réinvestissement majeur dans l'éducation publique. Celle-ci devrait être considérée comme une obligation collective, nécessaire au maintien du Québec sur la voie de la prospérité, dans un esprit d'équité et de justice sociale.

Comme toujours, les cégeps sont mobilisés et prêts à mettre l'épaule à la roue pour collaborer avec toutes les instances concernées aux suites qui seront données à ce chantier, dans un souci de contribuer activement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

³¹ KPMG-SECOR (2014). *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Étude commandée par la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-Tech.

ANNEXE

Synthèse des recommandations

Première recommandation : Que soit soulignée, dans le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'importance stratégique de l'enseignement collégial dans l'atteinte des objectifs visés.

Deuxième recommandation : Que la réussite éducative soit reconnue comme une responsabilité collective prioritaire, pour laquelle le réseau collégial a un rôle primordial à jouer. Cette réussite éducative doit reposer sur une offre de services aux étudiants qui soit apte à répondre à leurs besoins.

Troisième recommandation : Que le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comporte un énoncé clair indiquant la nécessité de réinvestir de façon importante et soutenue dans l'éducation, doublé d'une planification financière à long terme, et que des mesures concrètes pour ce faire soient rapidement mises en œuvre. Il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'atteinte des objectifs du plan d'action, au maintien de l'égalité des chances de la jeunesse québécoise et à la prospérité du Québec.

Quatrième recommandation : Que soit reconnu dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le fait que l'ensemble des services aux étudiants contribue à soutenir leur réussite éducative et leur persévérance aux études – en agissant de façon complémentaire, en maximisant le potentiel d'identification des besoins et en favorisant une réponse adaptée à chaque étudiant – et que soit soulignée l'importance d'investir dans ces services.

Cinquième recommandation : Que soit soulignée dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale la nécessité pour l'État québécois d'investir toutes les ressources nécessaires pour soutenir les actions préventives et curatives en matière de santé mentale chez les jeunes. Aussi, que le rôle déterminant des cégeps à cet égard soit reconnu, en particulier pour les services de première ligne, dans une logique de continuum de services, en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux, les commissions scolaires et les universités.

Sixième recommandation : Que soit reconnu dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale le rôle déterminant des cégeps dans la réussite éducative des étudiants en situation de handicap, que soit soulignée la nécessité d'investir dans les ressources adéquates pour ce faire, en considération de l'augmentation importante de cette population dans le réseau collégial public, et que soit suggérée la mise en œuvre de travaux visant à arrimer l'offre de services entre les ordres d'enseignement, de même qu'entre les réseaux concernés, en particulier celui de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

Septième recommandation : Que soit reconnue dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'importance d'offrir des services et des programmes dédiés à la réussite éducative des étudiants autochtones, de même que la pertinence de soutenir le développement de partenariats entre le réseau collégial public et les nations autochtones.

Huitième recommandation : Que soit reconnue dans le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'importance de l'accès à la formation, particulièrement pour les clientèles éloignées du marché du travail, afin de leur permettre d'obtenir une qualification professionnelle et que, pour garantir cet accès, une étroite collaboration entre les ministères concernés doit être privilégiée.